Affaire Lacombe
F 4 31658
Case
FRC
25348

COMPTE RENDU
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 28 Mai 1791,

PAR SON COMITÉ DES RECHERCHES,

AU RAPPORT DE M. SILLERY,

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

COMPTE RENDU
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 28 Mai 1791,

PAR SON COMITÉ DES RECHERCHES,

AU RAPPORT DE M. SILLERY,

MESSIEURS,

Avant de commencer le rapport que je vais vous faire au nom du comité des recherches de l'Assemblée nationale, je dois avoir l'honneur de vous observer qu'étant impérieusement obligé de vous rendre compte des plus petits détails, je me servirai des mêmes expressions qui sont consignées dans les déclarations.

L'affaire dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, mérite toute votre attention : quoique nous n'ayons pas une suite de preuves assez complète pour prononcer définitivement, les détails que vous allez entendre, étoient plus que suffisans pour attirer toute la surveillance de votre comité.

Dans l'état de convulsion politique où se trouve maintenant la capitale, les citoyens partagés dans leurs opinions, ont formé successivement plusieurs associations différentes et analogues à leurs principes. La majorité des citoyens, qui heureusement veut le bien public, a fait peut-être trop d'attention au rassemblement de quelques sociétés éphemères, qui se seroient évanouies d'elles-mêmes, et qui n'ont acquis quelque importance que par les contrariétés qu'on leur a fait éprouver.

Je compare les sociétés naissant des circonstances, professant des principes différens au vœu reconnu de la nation, à une véritable émeute populaire, qui se forme sans projet, qui se grossit par l'exemple, et qui se dissipe à la moindre réflexion d'un homme de bien.

Le comité des recherches, dans les premiers jours de mars, fut informé qu'il se tramoit dans la capitale un complot dangereux. A cette époque une société connue sous lenom de Club Monarchique, fixoit l'attention de tous les citoyens de Paris. Elle étoit accusée de professer des principes entièrement opposés à ceux des citoyens, et déjà plusieurs fois on avoit cherché à troubler ses séances. En vous rendant compte, Messieurs, des faits matériels sur lesquels vous devez prononcer, il est du devoir des législateurs qui font un rapport qui doit être public, d'improuver tout ce qui est coupable ; et quoique les motifs qui souvent ont déterminé le peuple à se porter en foule pour

s'opposer au rassemblement de quelques-uns d'eux, paroissent excusables, il est de notre devoir de l'avertir qu'il commet une grande faute quand il se livre à ces mouvemens tumultueux ; qu'ils sont diamétralement opposés à la liberté qu'il idolâtre, et que nous sommes résolus de défendre au péril de notre vie; que toutes les voies de rigueur aigrissent les esprits au lieu de les calmer ; et qu'en fait d'opinion, il faut plaindre ceux qui se trompent et attendre du temps, la persuasion, le calme et la tranquillité.

M. Rutteau, ci-devant employé en qualité de premier lieutenant au régiment de Namur, au service des Etats Belgiques, et muni de certificats authentiques, qui attestent son honneur et sa probité, de retour à Paris, a également rendu les plus grands services à l'époque de la Révolution, ainsi que le prouve une attestation de la section de l'Hôtel-de-Ville, signé *Foreau*, président de la section, et d'un très-grand nombre de citoyens ; il obtint ensuite une place de piqueur dans l'atelier des travaux publics de Vaugirard, dont le sieur Thevenot étoit le chef.

Dans cette nouvelle fonction ayant occasion de voir fréquemment le sieur Thevenot, celui-ci, suivant son rapport, le distingua et lui fit quelques ouvertures pour connoître sa façon de penser. Rutteau soupçonnant quelques intrigues, répondit au sieur Thevenot de manière à pouvoir mériter sa confiance.

Le détail de toutes les conversations du sieur Rutteau avec le sieur Thevenot, est consigné dans une suite de déclarations signées du sieur Rutteau, dont je vais vous donner un extrait.

Les déclarations du sieur Rutteau ne sont que

le récit, qu'il assure être fidèle, de ses conversations avec le sieur Thevenot, dont il avoit gagné la confiance.

Votre comité, Messieurs, croit ne devoir faire aucune réflexion sur les détails qu'il va vous donner; vous jugerez vous-mêmes de l'importance des déclarations dont vous allez avoir la connoissance. Nous avons différé pendant quelque temps le rapport que nous devions vous en faire; il étoit nécessaire d'acquérir des preuves, que la publicité prématurée des déclarations nous a empêchés d'acquérir; et malgré notre surveillance, vous jugerez par nos conclusions qu'elles ne sont pas encore assez complètes pour prononcer définitivement. Cependant plusieurs personnes sont arrêtées, et il est absolument nécessaire de statuer sur leur sort. Les citoyens de Paris, qui ne peuvent juger des affaires, avec le calme de votre comité, dont le premier devoir est d'être impartial, mettent à cette affaire une grande importance; mais c'est devant vous, Messieurs, que tous les complots devant s'anéantir, toutes les affaires doivent être jugées sans passion, et c'est à vous à fixer l'opinion publique.

Suivant la déclaration du sieur Rutteau, du 16 mars 1791, qu'il remit à M. Dumaz, commandant de la Garde nationale de Vaugirard, le sieur Thevenot lui dit, en le rencontrant :

« Hé bien, mon cher, nos affaires, quoiqu'un » peu retardées, vont bien; le roi a eu un mauvais » conseil, mais nous allons lui en donner un autre; » nous avons dix fermiers généraux qui se coalisent » ensemble pour nous fournir des fonds, et tout » ira bien pour nous; je compte en recevoir ces » jours-ci, et nous irons ensemble faire le tour

» de Paris ; j'ai beaucoup d'hommes répandus dans
» les ateliers : nous irons en prendre une note,
» nous leur distribuerons quelques papiers et de
» l'argent, ensuite nous leur dirons de se tenir
» prêts jusqu'à mon retour.—Rutteau lui répondit:
» vous allez donc en campagne, vraisemblablement
» c'est pour gagner du monde dans les provinces.—
Thevenot lui répond : « Vous l'avez deviné, je
» dois recevoir 200,000 liv. que nous aurons à dis-
» tribuer entre nous deux ; moi j'irai en province,
» et vous, vous me remplacerez ici avec les fonds
» que je vous laisserai ; vous donnerez de tems
» en temps des gratifications à nos gens, et je
» vous conduirai et vous présenterai à ceux qui
» sont chargés de donner les écrits et l'argent pour
» distribuer, et c'est-là où vous irez tous les jours
» chercher ce qui est nécessaire. Voilà des écrits,
» ne manquez pas, je vous prie de les distribuer
» *sur-tout à vos Brabançons, sur lesquels nous*
» *comptons* ».

Rutteau, ainsi que je vous l'ai annoncé, a servi en Brabant, et il avoit assuré le sieur Thevenot qu'il y avoit à Paris une trentaine de Brabançons sur lesquels il pouvoit compter.

« Nous n'avons pas à nous fier, continue The-
» venot, à la Garde Nationale : d'ailleurs,
» quelques coups de canon à mitraille auront
» bientôt dissipé cette canaille ; les autres iront
» se cacher, et nous aurons victoire complète.
» D'ailleurs, une fois le Roi rentré dans ses droits,
» l'Ordre judiciaire est déjà prêt, et quelques
» exemples feront rentrer les mutins sous l'obéis-
» sance et sous le poids de l'autorité que nous
» devons donner au Roi ».

« Croyez-vous, lui dit Rutteau, que cela puisse

» encore durer long-temps »? Et Thevenot lui répond : « oui, attendu qu'il faut me donner le temps » de nous assurer de quelques provinces ».

Ils projettent ensemble une correspondance exacte, et Thevenot promet à Rutteau une fortune brillante.

Ce premier entretien est, ainsi que sont les autres, signé du sieur Rutteau — *Coté* N°. 1 *aux pièces*.

La seconde pièce, cotée A, est datée du 22 Février 1791. Il paroît que c'est une erreur, parce que l'entretien suivant, qui est libellé sur la même feuille, et qui n'est qu'une continuation du précédent, est daté du 23 Mars.

Dans ce second entretien, Thevenot témoigne à Rutteau quelques inquiétudes sur sa santé, ayant été plusieurs jours sans le voir ; il l'engage de ramasser, pour le Vendredi suivant, une trentaine d'hommes, *sans leur dire le fin mot*, et de se trouver à un endroit qu'il leur indiquera. « Vous » leur direz seulement que vous voulez leur payer » une bouteille de vin, et leur donner à souper; » cela suffira, sans leur en dire davantage ».

Rutteau répond qu'ayant tout perdu à la Révolution, il est sans argent, et qu'il en faut pour faire des offres pareilles. Thevenot assure qu'il lui donnera, le Vendredi matin, soixante livres, et davantage si cela ne suffisoit pas.

Thevenot annonce qu'il y aura un conseil le Vendredi chez le Roi, et que c'est d'après ce conseil que l'on saura ce qu'il y a à faire ; que l'on y décidera aussi pour donner de l'argent, et que tout ira en règle, de manière que cette opération ne manquera pas ; qu'il n'y aura encore rien à faire, et que ce premier mouvement n'est seulement que pour que ces Messieurs les voient.

Rutteau se sépare après cette conversation, en assurant le sieur Thevenot de sa fidélité et de sa bravoure.

Cette seconde déclaration est signée *Rutteau*.

Le 23 Mars, le sieur Thevenot, en arrivant à son atelier de Vaugirard, rue de la Procession s'est approché du sieur Rutteau, et lui a demandé s'il étoit sûr de son monde; à quoi le sieur Rutteau a répondu... oui : pour quel jour ? à quelle heure? en quel lieu ? Thevenot lui répond : je vous le dirai demain, parce que je recevrai les ordres : ce qu'il y a de sûr, vous les tiendrez prêts pour Vendredi, sans faute ; je vous donnerai la consigne et de l'argent. Rutteau répond : à la bonne-heure. Mais savez-vous, à-peu-près, ce qu'il y aura à faire? Thevenot lui répond... : Ecoutez, environ six cents bonnes épées se trouveront au conseil privé du Roi : c'est plutôt pour nous faire voir de ces Messieurs, que pour autre chose ; car il n'y aura encore rien. Mais c'est de là que sortira le coup d'éclat, ou du moins, les ordres pour le faire. Rutteau lui demande s'il ne pourroit pas lui donner le plan de cette affaire, ou plutôt celui de l'exécution. Thevenot assure qu'il faut attendre encore quelque temps.

Rutteau suppose un projet, et veut faire part de ses soupçons à Thevenot, qui l'écoute. Il débite un projet de contre-révolution, où MM. de Condé et de Lambesc jouent un grand rôle. Thevenot lui répond qu'il a deviné juste, et que la Garde Nationale de Paris sera pendue ou pulvérisée. Sur cette assertion, il lui demande si l'on a quelques Officiers de la Garde Nationale de gagnés. Thevenot répond : Parbleu ! la belle demande !... Rutteau poursuit ses informations ; et

demande quelle est l'opinion de M. de la Fayette dans cette affaire. Thevenot lui répond : M. de la Fayette sait bien ce qu'il fait, et il ne sera pas *si Claude* que de ne pas être des nôtres : d'ailleurs, c'est la bonne cause, c'est la justice, et il ne peut pas manquer de l'approuver.... Tenez, dit-il, voilà quelques papiers, distribuez-les demain ; je vous ferai part des ordres que je recevrai.

A cette époque, le sieur Rutteau quitte le sieur Thevenot, et rencontre le sieur Ginnet, qu'il avoit mis dans ses intérêts ; il s'informe de lui s'il sait quelque chose de nouveau ; celui-ci lui répond qu'il a été au fauxbourg Saint-Antoine ; qu'il y a vu un chef qui donnoit, sans que cela parût, douze francs à chaque ouvrier, qu'ils sont tous en *ribotte*, et qu'il y aura, avant peu, un coup d'attaque. — Rutteau demande le nom de ce chef. Ginnet lui répond : je ne le sais pas ; mais M. Thevenot sait tout. J'ai été chez lui ce matin, il a beaucoup de billets de caisse, je les ai vus ; il m'a promis deux louis pour dimanche. Rutteau lui dit adieu, en lui recommandant le plus grand secret.

Dans l'entretien, coté C., du 17 Mars, Thevenot s'informe si les papiers ont été distribués, et s'il a vu quelques-uns des affiliés ; Rutteau assure que oui, et qu'un de ses amis a vu une quinzaine de Brabançons, sur lesquels ils peuvent compter. Thevenot se félicite d'avoir si bien placé sa confiance, et il assure à Rutteau une gratification de cent cinquante mille livres. — Rutteau, cependant, témoigne son embarras, faute d'argent, et Thevenot lui dit qu'il faut avoir de la patience, et qu'il lui a déjà dit que dix fermiers généraux étoient coalisés ensemble, et qu'ils ne pouvoient

pas tarder d'en avoir. Rutteau dit que ses associés demandent s'ils auront des armes ; à quoi Thevenot répond qu'on leur donnera de l'argent pour acheter une paire de pistolets; et puis, dit-il, nous ferons main-basse partout où nous en trouverons. J'ai lu, dit-il, avant-hier, la liste de ce maudit club des Jacobins. Ils ont déjà trente-deux mille hommes dans leurs manches. Je voudrois, continue-t-il, pouvoir nous assurer d'assez de monde, sans être obligés d'aller dans les provinces. Distribuez toujours les papiers que je vous confie; cela servira à éclairer le peuple, à qui le club des Jacobins fascine les yeux. Rutteau répond, oh ! le peuple se détrompera assez, et quand il verra que c'est pour le Roi, il se rangera sous vos drapeaux. Thevenot fait ensuite part du projet. Voici, dit-il, par où nous commencerons : nous voulons mettre le Roi maître absolu, chasser de l'Assemblée Nationale tout ce qui ne nous conviendra pas ; établir le conseil privé du Roi, et un second conseil pour le peuple. Ce conseil du Roi ne sera composé que de douze membres que nous choisirons; nous rétablirons ensuite les parlemens, non pas sur le pied qu'ils étoient, car le Roi n'étoit pas assez le maître ; et puis tout cela arrangé, nous formerons la maison du Roi, comme elle étoit jadis ; c'est là où vous serez un des principaux avec moi : ainsi vous voyez de quels avantages vous jouirez, et quelle sera votre fortune, Dans le commencement nous gagnerons le peuple par largesse ; nous augmenterons la paye du soldat, afin qu'il nous serve et que nous puissions compter dessus : ensuite, quand tout sera réglé, nous arrangerons tout à notre gré. Rutteau répond à ce beau projet.... Bravo ! nous pourrons dire

adieu au club des Jacobins. — Thevenot répond : oh ! nous en avons la liste, mais quelques potences dressées de part et d'autre, et où l'on accrochera ces messieurs, serviront à épouvanter le reste de la canaille. Ah ça, je vous quitte, car j'attends *madame de Lacombe*, et nous devons dîner au Soleil d'Or, et je vous reverrai tantôt. A propos, je vous dirai que ces jours-ci on va publier une lettre d'excomunication de notre St.-Père le Pape, qui excomunie tous ceux du clergé qui ont prêté le serment civique, ou qui ont acheté des biens du clergé. Cette déclaration est encore signée *Rutteau*.

La pièce cotée D est le détail de l'entretien qui eut lieu le 18 mars entre les sieurs Thevenot, Rutteau, Gallet, adjudant de la Garde nationale de Vaugirard, et un nommé Ginnet, patriote Brabançon.

Vous avez entendu dans la pièce précédente Thevenot annoncer qu'il attendoit à dîner madame de Lacombe au Soleil d'Or.

Madame de Lacombe est femme de M. Lacombe, ci-devant Garde-du-Corps, et maintenant chef de l'atelier de la Villette.

Rutteau arrive au Soleil d'Or ; et après les cérémonies d'usage, il annonce qu'il amène un brave patriote Brabançon *qui est dans sa manche*, et sur lequel on peut compter. M. Thevenot s'engage de le faire monter, et lui dit de se faire apporter à dîner, qu'ils causeront ensuite. *Madame de Lacombe* dit qu'il ne faut pas pousser les choses si avant, jusqu'à ce que les fonds soient arrivés. Thevenot donne encore des papiers à distribuer. Il s'engage une conversation entre le sieur Thevenot et le sieur Ginnet, qui raconte ce qui lui est

arrivé en Suisse ; que l'on a voulu lui donner 25 louis pour l'engager dans l'armée de M. de Condé; que celui-ci vient de faire construire un pont avec des chaînes énormes pour le passage du Rhin, mais qu'il ne croit pas que ce pont reussise. Thevenot lui demande s'il a vu le prince Lambesc ; il assure que oui, et que si ces messieurs pénétroient en France nous serions bien à plaindre.

A cet instant de la conversation, Gallet et Rutteau sont tirés en particulier par madame de Lacombe, et le sieur Ginnet feint pendant cet intervalle de lire un papier que Thevenot lui avoit donné.

Rutteau annonce à Madame Lacombe que son monde commence à augmenter de plus en plus, et il fait l'éloge du sieur *Galet*, pour lequel, dit-il, il n'a aucun secret de caché. Madame Lacombe instruit ces Messieurs que son mari, quoique fort bel homme, et plein d'apparence, n'y est plus lorsqu'il s'agit d'une affaire, et qu'elle s'est mise à la tête de tout. Elle ajoute qu'elle a un de ses cousins major des gardes du Roi, qu'elle doit aller voir, et elle se vante d'avoir, sous peu de jours, un entretien avec la Reine ; mais il lui faut des fonds, sans quoi l'on ne peut rien faire : d'ailleurs, dit-elle, ne faut-il pas qu'au moment de l'action vous laissiez en dépôt à vos femmes au moins quarante mille livres, afin qu'elles aient de quoi vivre si vous venez à être tués dans le combat? — Fort bien, lui dit Rutteau. Et Madame Lacombe continue : Ne vous inquiétez de rien : d un autre côté, si la mèche venoit à se découvrir, il nous faut des fonds pour nous sauver. Ainsi, il faut que l'on commence par nous donner trois ou quatre millions, après quoi je réponds

du succès de l'affaire — Rutteau lui répond : l'affaire ne peut manquer ; mais croyez-vous que le prince de Condé et le prince de Lambesc ne profitent pas de ce moment pour rentrer en France, et y jouer un rôle ? — Madame Lacombe dit : c'est-là le nœud : mais du secret, mes amis. — A ce moment, Thevenot rentre dans la chambre, parle seul à Ginnet, et lui dit : ah çà, brave garçon, prenez patience ; si vous vous trouvez trop gêné, vous parlerez à Rutteau mon ami ; il vous passera des secours. Ginnet répond : fort bien. — Galet, Rutteau et Ginnet se disposoient à sortir ; Thevenot dit : M. Rutteau, j'ai à vous parler en particulier ; je dois aller Dimanche parler *au Père* dans sa grande maison, et j'espère avoir de bonnes raisons : car il nous faut du *sit nomen*. Prenez toujours garde que ces gens-là ne jasent.

Rutteau assure de la fidélité de ses compagnons ; Thevenot lui dit adieu, en lui donnant rendez-vous pour le lendemain.

Ginnet assure que M. de Crussol a voulu l'engager ; Madame Lacombe répond : parbleu, c'est pour la même affaire ; c'est encore un des nôtres.

On remarquera que la continuation de cet entretien s'est passée en l'absence du sieur Thevenot. M. Ginnet annonce qu'il y a dans le Faux-bourg Saint-Antoine un nommé Roland, qui lui a fait la même proposition, et qui engage à force.

Galet et Rutteau répondent : bon dans le Faux-bourg Saint-Antoine.

Rutteau continue, et dit à Ginnet : écoutez, mon ami, il s'agit du salut de la France entière ; si vous êtes un honnête homme, vous viendrez demain avec nous chez M. Dumaz, notre commandant, et vous l'instruirez de tout cela. Ginnet de-

mande qui est ce M. Dumaz. Rutteau lui dit : c'est notre commandant à Vaugirard ; si vous lui donnez des renseignemens, vous serez bien récompensé : ainsi je compte sur vous. —Volontiers, lui dit Ginnet ; nous irons demain.

Cette déclaration est signée de Rutteau, de Galet, adjudant, et de Ginnet.

La pièce cotée E, est encore le détail d'un entretien tenu le Dimanche 20 Mars, entre M. Thevenot, Madame Lacombe et Rutteau.

Madame Lacombe dit à Rutteau, qu'après le dîné il faut qu'il aille avec le sieur Thevenot dans un endroit où il le ménera ; et elle annonce que c'est pour Vendredi le grand coup. Rutteau représente qu'il est sans argent. Nous n'en manquerons pas, dit Madame Lacombe ; il faut que cela finisse ; l'or et l'argent vont rouler.

Thevenot annonce aussi qu'il lui en donnera beaucoup, et qu'il aura une place distinguée. Allons, *bravo*, dit Rutteau. Mais qu'aurons-nous à faire ce soir ? Rien, dit Thevenot ; c'est seulement pour aller dans un endroit où plusieurs de nos gens seront rassemblés : mais Vendredi, nous nous rendrons tous aux Tuileries, et nous nous promènerons à l'entour, de manière que nous en formions le cercle ; et d'ici à ce temps, je vous dirai le fin mot. —Fort bien, dit Rutteau.

Madame Lacombe engage Rutteau à venir loger auprès d'elle, afin d'être à portée d'agir de concert. A merveille, dit Rutteau ; mais je n'ai pas le sou. Madame Lacombe assure qu'il n'en manquera pas.

MM. Thevenot et Rutteau reconduisent Ma-

dame Lacombe jusque devant la porte de M. de Clermont-Tonnerre ; ils se séparent en se donnant rendez-vous à souper chez Madame Lacombe.

Ici est un détail de l'illumination de M. de Clermont-Tonnerre pour la convalescence du Roi, et de différens interlocuteurs du peuple, dont les uns disent que M. de Clermont-Tonnerre est un bon patriote, et d'autres, qu'il est aristocrate.

Cette pièce est signée *Rutteau*.

La pièce cotée F, est encore un entretien du sieur Rutteau avec Madame Lacombe et Thevenot.

Madame Lacombe dit à Rutteau : mon cher, *nos affaires vont lentement*. (Je dois dire, pour exactitude, que Madame Lacombe se sert d'une expression grivoise, que je n'ai pas cru devoir répéter ici). Mais nous avons découvert un autre nid ; patience jusqu'à Jeudi ou Vendredi, nous recevrons de l'argent ; nous le partagerons, et nous les enverrons au diable, attendu que mon mari doit me dire ce soir de quoi il sera question, et que la personne qui le charge de cette affaire, lui a assuré que l'or et l'argent nous tomberoient à foison. — Bon, dit Rutteau. Nous ne nous servirons donc pas de cet argent pour donner à nos gens ? Non, dit Madame Lacombe ; il faudra vous servir de l'argent que je vous donnerai pour vous habiller proprement, pour vous introduire plus facilement.

Rutteau sort avec Thevenot, et lui dit : voilà deux de nos gens les plus affidés ; mais je crains qu'ils ne se lassent des promesses. Il faudroit leur donner de l'argent, ne seroit-ce que peu de chose ; cela les entretiendra. — Vous savez, dit Thevenot

not, que je n'ai que des billets : tenez, donnez-leur six francs. — C'est bien peu pour deux, dit Rutteau : mais donnez-le leur vous-même, afin qu'ils vous connoissent. Effectivement, Thevenot donne à l'un *cent-huit sous* enveloppés dans du papier, et à l'autre trois livres.

Pendant ce colloque, Rutteau étoit rentré causer avec Madame Lacombe, et Thevenot rentre avec les deux particuliers, et dit à Rutteau de leur faire servir à dîner sur son compte ; ce qui fut exécuté. Le sieur Rutteau dit aux deux particuliers : vous irez chez M. le Maire déposer votre argent, et faire votre déclaration : ayez soin de vous faire donner une décharge.

La fin de cette pièce est un résumé du sieur Rutteau, qui n'est que ses conjectures, et qui ne font point partie des déclarations dont je dois vous rendre compte.

Cette pièce est signée *Rutteau*.

La pièce cotée G, est le récit d'un entretien entre les sieurs Thevenot, Rutteau, Galet et Ginnet, du 24 mars, dans le courant de l'après-midi.

M. Thevenot leur souhaite le bon jour ; Rutteau lui dit : voilà M. Galet qui arrive d'avertir nos gens pour l'affaire de demain ; ils sont prêts, et n'attendent que le signal. Thevenot lui répond : il ne falloit pas aller si vîte ; cette affaire est remise à Lundi. Rutteau lui répond : comment à Lundi ! il faudra donc que j'aille demain recommencer la tournée, et les avertir qu'il y a une remise : ce qui m'inquiète, c'est de l'argent qu'ils vont me demander, et je n'en ai pas. Thevenot

lui répond : arrangez-vous d'ailleurs ; je n'en recevrai que Samedi, et je ne peux donner ce que je n'ai pas. Rutteau insiste sur la nécessité de satisfaire des gens qui n'entendent pas raillerie. Thevenot convient qu'il a reçu de l'argent, mais qu'il l'a employé pour les gens qu'il a de son côté. Cependant, ajoute-t-il, vous pouvez les assurer, sur ma parole d'honneur, que je leur remettrai six francs par homme par semaine, jusqu'au moment de l'action ; et ensuite, vous êtes sûrs d'avoir tous du pain et de bonnes places. Faites-vous monter un bon dîné, que je prendrai sur mon compte, et voilà six francs pour vous autres. N'oubliez pas sur-tout de rapporter aux autres ce que je viens de vous dire. Rutteau répond : j'arrangerai tout cela, mais aux conditions que vous ne manquerez point de parole. . . . Thevenot répond : non, je vous jure ; mais ce sera pour Lundi, sans faute. Nous nous rassemblerons dans un cabaret ; les uns d'un côté, les autres de l'autre, et nous n'aurons pas l'air d'y toucher.

M. Galet reprend : on dit que le Roi va à Saint-Cloud Lundi. — Oui, répond Thevenot ; mais, ou il partira après l'Assemblée, ou l'Assemblée aura toujours lieu : *il n'y aura que le Roi et trois de mes amis* qui sauront le coup, de crainte que cela ne s'évente avant l'opération. Sur-tout, le plus grand secret, et jurons-nous que si l'on arrêtoit quelques-uns de nous, nous nous battrions jusqu'à la mort pour le ravoir. . . Ils répondent tous : nous vous le promettons. — Thevenot ajoute : fort bien ; car il faut absolument exterminer ce Club des Jacobins, et soutenir le Club monarchique. Allons, mes amis, au revoir, jusqu'à Samedi ; car c'est demain fête.

Cette déclaration est signée *Rutteau*.

Au bas de cette déclaration, il est ajouté, d'une écriture différente : Nous avions oublié de dire que la cause de la remise de l'affaire, c'est parce que l'administration vient de rendre un jugement contre *les forts de la Halle*, et qu'ils craignoient que cela ne les compromît en quelque sorte.

Signé, *Rutteau*, *Galet*, adjudant, *Ginnet*.

La pièce cotée H est le récit de l'entretien des sieurs Thevenot et Rutteau, du 26 mars.

Thevenot lui dit, hé bien mon ami, c'est pour demain le conseil, ainsi ne manquez pas d'avertir votre monde; vous passerez demain matin chez moi, et je vous donnerai de l'argent. Rutteau répond: bravo de l'argent, il nous en faudroit à *Gogo*. Mais en attendant donnez-moi toujours l'adresse, pour savoir le lieu, l'heure, et ce qu'il y aura à faire. — Thevenot lui répond, écrivez — *Le 28 du courant à 5 heures précises du soir, rue des Petites Ecuries du Roi, à l'emplacement de la loge de l'Amitié, fauxbourg Saint-Denis.* — Est-ce-là tout, dit Rutteau ; et comment arriverons-nous?-- Thevenot répond, *incognito*, c'est-à-dire, par deux, par trois, par quatre, et on entrera à mesure dans les cabarets qui sont aux environs, et on vous donnera les ordres, parce que nous ne bougerons qu'au cas que les coquins de Gardes nationaux ne s'avisent de dire la moindre chose à ceux qui composeroient le conseil, auquel cas nous tomberons dessus ; car c'est de ce conseil que va sortir toute notre affaire, de manière qu'au même jour, et dans toute la France, le même coup éclate, et que cela puisse faciliter l'entrée au prince de Condé et autres. — Rutteau : Bon, je me rendrai demain chez vous sans faute.

Le sieur Rutteau quitte Thevenot, qui lui avoit recommandé d'être à 5 heures précises à Paris. . . A cette époque, Rutteau sachant que Ginnet avoit eu une conversation particulière avec Thevenot, il conçut des soupçons contre lui, et quelques circonstances l'ayant persuadé, de concert avec les sieurs Gallet, adjudant, et Gonnard, qu'ils avoient mis nouvellement dans leurs confidences, ils font arrêter le sieur Ginnet, le conduisent au maire de Vaugirard, et le font mettre en prison. Samedi 26 Mars 1791, sept heures du soir. *Signé*, Rutteau, Gallet, adjudant, Gonnard.

Le 27 mars, les sieurs Rutteau, Gallet, adjudant, et Gonnard, se sont transportés chez la dame de Lacombe, où étant arrivés, le sieur Rutteau a témoigné ses soupçons sur le compte du sieur Ginnet, qu'ils avoient fait arrêter la veille. Suivant leur rapport, la dame Lacombe a été très-interdite de cette nouvelle, et elle leur a recommandé d'en aller prévenir le sieur Thevenot. Ils s'y sont transportés, à l'hôtel des Députés d'Artois, dans une chambre n°. 6, où ils ont trouvé le sieur Thevenot, auquel ils ont fait part de leurs soupçons : à quoi Thevenot leur a répondu, que Ginnet lui avoit rendu compte d'une mission qu'il lui avoit donnée. D'ailleurs, dit-il, je ne crains rien quand il parleroit, parce que *j'ai environ six mille hommes à mon service.*

Le sieur Rutteau lui ayant demandé s'il alloit lui donner l'argent nécessaire pour aller en tournée avertir son monde, le sieur Thevenot lui répondit qu'il n'avoit ni argent ni billet. Cependant un instant après, il lui remit deux assignats de 5o

liv. chaque, pour distribuer aux prétendus trente hommes que le sieur Rutteau lui avoit dit avoir engagés. Cet argent lui fut donné en présence des deux personnes qui étoient avec lui. Rutteau lui demande s'il ne s'étoit pas trompé de date sur l'ordre, parce qu'il lui avoit dit la veille que c'étoit pour demain, et que ce n'étoit aujourd'hui que le 27, sur quoi le sieur Thevenot tira de sa poche une lettre d'avis, imprimée, venant du Club Monarchique, pour vérifier la date. Que le sieur Rutteau voulut voir l'original, mais que le sieur Thevenot ne voulut pas lui donner, en lui disant: vous en avez l'extrait, cela vous suffit. Le sieur Rutteau se retira pour aller avertir son monde.

Cette pièce est signé Rutteau, Gallet, adjudant, Gonnard.

Les différentes déclarations que vous venez d'entendre arrivèrent successivement à votre comité; les sieurs Rutteau, Gallet, Gonnard, en certifioient la vérité; l'explosion paroissant devoir être prochaine, votre comité crut de son devoir de la prévenir, et il requit M. le Maire de Paris de faire arrêter les sieurs Thevenot et Lacombe.

Depuis long-temps, Messieurs, on ne cesse de répéter que l'on fait de grandes distributions d'argent; et cependant, jusqu'à cette époque, il a été impossible de pouvoir découvrir la source de ces largesses. En ce moment même où nous sommes fondés à croire qu'il y a eu quelques manœuvres dans les ateliers des travaux publics, par toutes les déclarations dont vous avez entendu la lecture, il vous sera facile de conclure que si le sieur Thevenot étoit chargé d'opérer un mouvement, il étoit

mal payé par ceux qui le faisoient agir, à en juger par les petites sommes qu'il est accusé d'avoir distribuées ; cependant les sieurs Rutteau, Gallet et Gonnard, ont déposé, au comité des recherches, deux assignats de 50 liv. qui leur avoient été donnés par le sieur Thevenot, avec leur attestation signée d'eux trois. Quoique cette somme ne soit pas très-considérable, elle est cependant fort au-dessus des moyens présumés du sieur Thevenot; et il est de la dernière importance de découvrir quelles sont les personnes qui le faisoient agir, et qui lui donnoient les moyens de soudoyer les ouvriers des ateliers.

En conséquence, Messieurs, votre comité a cru de son devoir d'ordonner l'arrestation des sieurs Thevenot et Lacombe : elle a été faite le 28 mars à trois heures du matin. Leurs papiers ont été visités avec soin. L'on a trouvé un nombre d'exemplaires assez considérable, *d'un avis du Père Duchêne aux ouvriers des atteliers* : il est à remarquer que ces exemplaires étoient encore mouillés. Indépendamment de ce pamphlet, il y en avoit plusieurs autres, tous tendant à décrier l'Assemblée Nationale et ses travaux.

L'on a également trouvé, chez Thevenot, un écrit imprimé, venant du Club Monarchique, à l'adresse de M. Dagien, rue Traversière, qui annonce que l'assemblée fixée à vendredi, est remise au lundi suivant. Vous vous rappellerez qu'il en est question dans une des déclarations dont je vous ai donné lecture. La lettre du Père Duchêne tendoit à animer et à irriter le peuple contre le Club des Jacobins, et à lui persuader que le Club Monarchique étoit entièrement dans ses intérêts, et qu'il falloit le protéger et le soutenir. La dame

Lacombe n'a pas été mise en prison, mais elle est gardée chez elle jusqu'à ce que vous ayez prononcé sur son sort. Plusieurs enfans en bas âge, dont elle a soin, ont déterminé le commissaire à la faire simplement garder dans sa maison ; et votre comité a approuvé cette indulgence. Cependant, Messieurs, il paroît par les différentes déclarations que nous avons mises sous vos yeux, que s'il existe un complot, elle en est informée; et il paroit que le sieur Lacombe étoit peu instruit de ce qui se passoit.

L'interrogatoire des sieurs Thevenot, Lacombe et la dame Lacombe, a été fait, et sur toutes les questions, ils ont unanimement et formellement nié tous les faits. Le sieur Thevenot, lorque l'on lui a présenté les deux assignats de 50 liv., a nié les avoir donnés ; cependant Messieurs Rutteau, Gallet et Gonnard persistent dans leurs dépositions. Il n'est nullement question de M. de Lacombe dans aucun des entretiens dont je vous ai donné connoissance ; et les seuls motifs qui ont déterminé son arrestation, est la quantité d'exemplaires de la lettre du Père Duchêne aux ouvriers des ateliers, que l'on a trouvés chez lui. Dans son interrogatoire il persiste à dire qu'il n'en avoit nulle connoissance : et la même espèce de papiers qui ont été trouvés chez le sieur Thevenot, et sa liaison intime avec madame Lacombe, donnent lieu de croire que ces papiers peuvent avoir été placés chez lui sans son avœu.

Les sieurs Rutteau, Gallet, Gonnard et Ginnet auront sans doute rendu un service important en découvrant un projet dont les suites auroient pu devenir funestes. Cependant, Messieurs, cette affaire n'étant point encore éclaircie, le comité

546

n'a pas cru devoir vous proposer aucune mesure pour témoigner à ces citoyens la reconnoissance qui leur sera due, lorsque cette affaire examinée dans tous les points par un tribunal, vous mettra à portée de connoître exactement la vérité.

Votre comité, Messieurs, ne se permettra aucune réflexion sur cette affaire qui est encore sous un voile que l'on n'a pu pénétrer; il croit qu'il est important qu'elle soit éclaircie, et c'est dans ces vues qu'il vous propose le décret suivant.

DÉCRET.

L'Assemblée nationale après avoir entendu le compte qui lui a été rendu par son comité des recherches, décrète que son président se retirera pardevers le roi, pour le prier de donner des ordres à l'accusateur public du tribunal du sixième arrondissement de Paris, pour qu'à sa diligence, il soit informé contre les sieurs Thevenot, sieur et dame Lacombe, sur les faits portés en la dénonciation des sieurs Rutteau et Gornet, et l'information faite et rapportée à l'Assemblée Nationale, être par elle décidé s'il y a lieu ou non à accusation de crime de lèse-nation. Que cependant le sieur Lacombe sera élargi, et que la dame Lacombe et le sieur Thevenot demeureront en état d'arrestation.

Signé, Voidel, Cochon, Verchere, Payen de Boisneuf, Poulain de Corbion, Ledean, Babey, Sillery, *rapporteur*.